



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU 03 AVRIL 2023



Étaient présent(e)s à l'appel : M. EDOUARD Éric, M. POHIER Jean-Marie, M. MICHALSKI Richard, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme VANNECKE Aurélie, Mme DELPLACE Irène, Mme ROUSSEL Ghislaine, M. CADET Alain.

Était absent(e)s représenté(e)s : Mme TOURSEL-DERUELLE Karine (pouvoir à Mme DELPLACE Irène), Mme GOZET Annette (pouvoir à M. POHIER Jean-Marie), Mme MASSEMIN Arielle (pouvoir à Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine), M. LIBESSART Salvador (pouvoir à M. MICHALSKI Richard), M. SZCZEPANIAK Henri (pouvoir à Mme ROUSSEL Ghislaine).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : /

Soit 8 présents, 5 absents excusés, dont 5 procurations, soit 13 votants.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame DELPLACE Irène est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2023 est adopté sans observation.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 03.04.23.02. DU 03/04/2023
PUBLIEE LE 04/04/2023

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET CCAS

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Monsieur Jean-Marie POHIER est élu, Président, à l'unanimité.

La synthèse suivante du compte administratif 2022-budget CCAS est présentée.

CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		202.008,40 €		56.676,79 €		258.685,19 €
Opérations de l'exercice	78.883,71 €	74.856,00 €		66,74 €	78.883,71 €	74.922,74 €
Totaux	78.883,71 €	276.864,40 €	0,00 €	56.743,53 €	78.883,71 €	333.607,93 €
Résultat de clôture		197.980,69 €		56.743,53 €		254.724,22 €
Restes à réaliser			37.234,76 €		37.234,76 €	
Totaux cumulés		197.980,69 €	37.234,76 €	56.743,53 €	37.234,76 €	254.724,22 €
Résultats définitifs		197.980,69 €		19.508,77 €		217 489,46 €

Monsieur Eric EDOUARD, ne participant pas au vote du compte administratif 2022, quitte la salle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022 ;

VU la délibération n°04.04.22.01 du 04 avril 2022 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2022 et la délibération n°28.11.22.04 du 28 novembre 2022 portant décision modificative n°1 du budget CCAS ;

CONSIDERANT que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de son Président de séance, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'année 2022 du budget du CCAS.

Le Président, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 03 avril 2023 a été, le 04 avril 2023, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président du C.C.A.S.,

Eric EDOUARD



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Marles-les-Mines, le 04 avril 2023

Le Président du C.C.A.S.,

Eric EDOUARD